PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

62 Pas·de·Calais
Mon Département

Communauté d'Agglomération
Lens-Liévin

Dans le cadre du

Contrat local d'éducation artistique nouvelle génération (CLEA+),

la Communauté d'agglomération de Lens - Liévin
en partenariat avec
la Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France,
le Rectorat de l'académie de Lille,
la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Pas-de-Calais,
le conseil départemental du Pas-de-Calais
lance

UN APPEL À CANDIDATURES
en direction des artistes de tous domaines d'expression artistique

en vue de cinq résidences-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle

2027 - 2028

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a depuis plusieurs années, initié et développé, avec ses partenaires, des programmes d'éducation et de sensibilisation, affichant une volonté permanente d'offrir aux enfants du territoire, aux jeunes et à leur famille, l'accès le plus large possible à l'offre culturelle et artistique. Dans un objectif ambitieux de généralisation, il a ainsi été décidé de renouveler le dispositif en 2026, par la mise en place du nouveau contrat local d'éducation artistique tout au long de la vie se déployant sur trois années scolaires, le CLEA +.

Le CLEA + accorde une place particulière à une éducation artistique et culturelle pensée « tout au long de la vie », cohérente et intercommunale, s'adressant ainsi à l'ensemble des habitants du territoire quel que soit leur âge.

Il repose également sur un projet singulier construit par la collectivité et ses partenaires. Ce projet est une réponse ajustée à la réalité et à la spécificité du territoire et de ses ressources (culturelles, naturelles, sociales, économiques, etc.). Il établit des liens avec les autres politiques publiques mises en œuvre par la collectivité : solidarité, éducation, petite enfance, jeunesse, sports, engagement citoyen, tourisme, transition écologique, développement économique, etc. Il favorise la mise en réseau, la transversalité et ambitionne le renforcement de la coopération entre les acteurs du territoire.

Les axes du CLEA + et leurs modalités d'exploration

Dans le cadre du CLEA +, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a défini deux axes structurants qui guideront l'ensemble des résidences-mission et des actions menées sur les trois années de conventionnement : les communautés professionnelles et les transitions. Ces axes constituent à la fois des priorités politiques et des champs d'exploration artistique, culturelle et journalistique, pensés en résonance avec les réalités du territoire et les parcours de vie de ses habitants.

Le premier axe, consacré aux communautés professionnelles, vise à élargir et rééquilibrer les coopérations du CLEA + en direction de secteurs encore insuffisamment mobilisés, tels que les centres culturels, les acteurs de la solidarité, de la santé et du médico-social. En s'appuyant sur des partenaires structurants du territoire — Département, service Cohésion sociale de la CALL, Faculté Jean Perrin de Lens, centres culturels, hôpital de Lens — les résidences-mission permettront de co-construire des expérimentations artistiques adaptées aux besoins de publics souvent éloignés de l'offre culturelle (personnes en situation de handicap, d'exclusion, sous-main de justice, personnes âgées).

Le second axe, dédié aux transitions écologiques et sociétales, invite les artistes à interroger les mutations profondes du territoire et les manières dont les habitants s'y adaptent. En lien étroit avec les politiques publiques portées par la CALL — transition écologique, valorisation des patrimoines, aménagement durable, mobilités douces, biodiversité, réemploi, alimentation durable — les projets artistiques pourront investir les questions de paysage, d'héritages industriels et naturels, de savoirs et de savoir-faire, ainsi que de nouvelles formes de coopération et de solidarité. Les résidences-mission encourageront l'implication active des habitants autour de thématiques telles que la mobilité et l'aménagement durable, les pratiques de consommation et de réemploi, ou encore l'adaptabilité

C1 Données Internes

collective face aux enjeux climatiques. Par ces explorations sensibles et participatives, le CLEA + ambitionne de contribuer à l'appropriation du territoire, à la transmission de ses transformations.

Ainsi, chaque année se mettent en place des résidences-mission à destination des enfants et des jeunes dans leurs différents temps de vie (temps scolaire, périscolaire et hors temps scolaire), mais également en direction des habitants du territoire dans leur ensemble. Les présentes résidences-mission concernent l'ensemble des établissements scolaires, des structures culturelles, des secteurs social et médico-social, ainsi que des institutions judiciaires et associatives accueillant des habitants des 36 communes de l'intercommunalité.

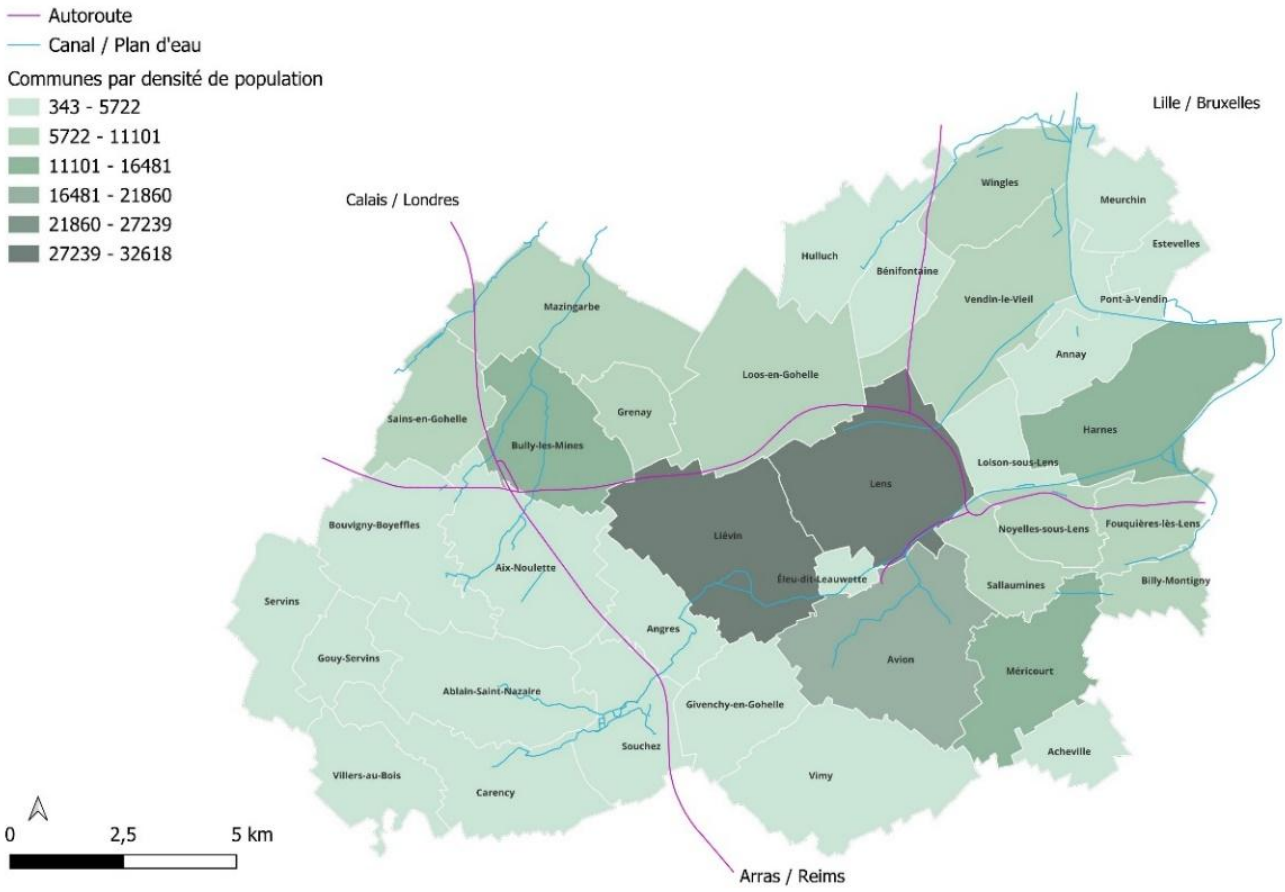
Dans ce cadre, la communauté d'agglomération et ses partenaires proposent cinq résidences-mission ouvertes à des artistes de tous domaines d'expression artistique.

C1 Données Internes

PHOTOGRAPHIE DU TERRITOIRE

Le territoire d'action sur lequel se déploie la résidence-mission est la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Elle compte une population de 242 645 habitant·e·s et regroupe 36 communes :

Ablain-Saint-Nazaire, Acheville, Aix-Noulette, Angres, Annay-sous-Lens, Avion, Bénifontaine, Billy-Montigny, Bouvigny-Boyeffles, Bully-les-Mines, Carency, Éleu-dit-Leauwette, Estevelles, Fouquières-lès-Lens, Givenchy- en-Gohelle, Gouy-Servins, Grenay, Harnes, Hulluch, Lens, Liévin, Loison-sous-Lens, Loos-en-Gohelle, Mazingarbe, Méricourt, Meurchin, Noyelles-sous-Lens, Pont-à-Vendin, Sains-en-Gohelle, Sallaumines, Servins, Souchez, Vendin-le-Vieil, Villers-au-Bois, Vimy, Wingles. Le territoire de l'Agglomération de Lens-Liévin se compose de 11 cœurs ruraux (Ablain-Saint-Nazaire, Acheville, Aix-Noulette, Bouvigny-Boyeffles, Carency, Givenchy-en-Gohelle, Gouy-Servins, Servins, Souchez, Villers-au-Bois et Vimy) et 21 Quartiers Prioritaires de la Ville répartis sur 19 communes (Camus à Angres, République-Cité 4 à Avion, Cité des Brebis à Bully-les-Mines et Mazingarbe, Cité du Transvaal-Centre à Billy-Montigny et Fouquières-lez-Lens, Cité du 5-Cité du 11 à Grenay et Loos-en-Gohelle, Cité Bellevue à Harnes, Saint-Elie-Fosse 13 à Hulluch, Cité 2/ Sellier-Cité 4 à Lens, Grande Résidence à Lens, Loison-sous-Lens et Vendin-le-Vieil, Calonne/Marichelles/ Vent de Bises à Liévin, 3 cités à Mazingarbe, Cité 10 à Sains-en-Gohelle, Les Blanches Laines / Fosse 11 12 13 à Avion et Sallaumines, Du 3/14 à Méricourt, Sallaumines et Noyelles-sous-Lens et enfin Cité des Taberneaux à Wingles).



C1 Données Internes

Les paysages de la CALL sont marqués par l'histoire du territoire : urbanisme miner (cités minières, chevalement, sites d'extraction), monuments commémoratifs et nécropoles (patrimoine lié à la mémoire de la Première Guerre mondiale), bâtiments de style Art déco (issus de la reconstruction des années 1920). S'y intègrent également des édifices contemporains à l'architecture remarquable constituant des marqueurs tangibles de renouveau qui dialoguent avec l'histoire : Louvre-Lens, Centre de conservation du Louvre, médiathèques, équipements sportifs…).
Le territoire compte deux inscriptions au Patrimoine mondial de l'UNESCO. La première concerne le Bassin minier Nord – Pas-de-Calais reconnu au titre de « paysage culturel, évolutif et vivant ». Sur les 353 éléments intégrés au périmètre Patrimoine mondial (terrils, cités, carreaux de fosses, cavaliers, etc.), 104 se situent sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Le Bassin minier présente une mosaïque de paysages particulièrement riche et contrastée, dominée par les silhouettes des terrils et des chevalements, structurée par des cités minières, maillée par d'anciens cavaliers.
Plus récemment, le 20 septembre 2023, l'UNESCO a inscrit sur la Liste du patrimoine mondial les sites funéraires et mémoriels du Nord de la France et de Belgique de la Première Guerre mondiale. Cela représente un ensemble de 139 sites funéraires et mémoriels témoignant de la volonté commune aux diverses parties prenantes au conflit d'honorer leurs soldats tombés au combat. L'agglomération compte trois composantes du bien sur son territoire : Givenchy-en-Gohelle /Vimy, mémorial national du Canada « Vimy memorial » / Ablain-Saint-Nazaire, nécropole nationale française de Notre-Dame-de-Lorette / Loos-en-Gohelle, cimetière militaire « Dud corner cemetery » et mémorial du commonwealth « Loos memorial ». Depuis 2008, le label Pays d'art et d'histoire (PAH) est attribué au territoire par le ministère de la culture. À ce titre, l'agglomération de Lens-Liévin mène un projet cohérent de valorisation de l'architecture et du patrimoine. La sensibilisation de ses habitants et le développement des activités éducatives favorisant l'appropriation du cadre de vie sont au cœur de ses missions. En 2025, le territoire renouvelle sa convention Pays d'art et d'histoire, réaffirmant de fait, que **le patrimoine, l'architecture, les paysages et la sensibilisation des habitants au cadre de vie sont des composantes essentielles et structurantes de l'éducation artistique et culturelle.**

Parmi les grandes priorités de la politique culturelle de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, le livre et la lecture occupent une place centrale, en tant que leviers essentiels d'accès à la culture, de transmission des savoirs et de lutte contre les inégalités culturelles et sociales. À ce titre, la CALL a renforcé en 2025 son offre de lecture publique à travers le déploiement du réseau Reli[r]e, qui fédère 27 bibliothèques et médiathèques du territoire. Ce réseau permet aux usagers de bénéficier d'une carte unique et gratuite, donnant accès à plus de 500 000 documents — livres, DVD, CD, jeux vidéo — ainsi qu'aux ressources numériques de la Médiathèque départementale. Un portail en ligne dédié facilite par ailleurs la réservation des documents, la prolongation des prêts et le suivi des usages à distance, contribuant ainsi à une lecture publique plus accessible, inclusive et adaptée aux nouveaux modes de vie.

Parallèlement, la CALL mène une politique ambitieuse en faveur de l'éducation à l'image, visant à accompagner les publics, dès le plus jeune âge, dans la compréhension et l'appropriation des images, des écrans et des pratiques audiovisuelles contemporaines. À travers des dispositifs tels que Les Influenceurs du Grand Écran, Mioches au cinoche ou D'une toile à l'autre, la CALL encourage le

C1 Données Internes

développement de l'esprit critique, la découverte de la création cinématographique et audiovisuelle, ainsi que l'éveil artistique des enfants, des jeunes et des familles.
La transition écologique, les mobilités et l'aménagement durable du territoire constituent des axes essentiels du projet de territoire de l'agglomération. La CALL mène depuis de nombreuses années une politique ambitieuse en faveur des mobilités, à l'image du déploiement du Bus à haut niveau de service, l'aménagement de véloroutes, notamment l'Eurovélo 5 ou encore la Chaîne des parcs constituée de 11 grands parcs (répartis sur trois territoires : la Communauté d'agglomération de Lens – Liévin, la Communauté d'agglomération Hénin – Carvin et la Communauté d'agglomération Béthune – Bruay, Artois Lys Romane), formant un ensemble de près de 4 200 ha, reliés par 420 km de voies douces prenant appui de la structure urbaine et des réseaux atypiques issus de l'histoire industrielle. La gratuité des transports à compter du 1er janvier 2025 est une initiative ambitieuse pour le territoire, qui vise à optimiser la décarbonation tout en améliorant la mobilité.

Afin de répondre toujours au mieux à l'évolution des modes de consommation de ses habitants, la CALL lance de nombreuses initiatives et opérations notamment sur le Zéro Déchet, le compostage, les consignes de verre, les déchèteries ou encore l'économie circulaire.

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, accompagnée par le Conseil régional des Hauts-de-France et l'ADEME, mène une mission d'étude et d'expérimentation visant à identifier et mettre en œuvre des solutions pérennes pour favoriser la circularité des matériaux et des matériels présents sur le territoire.

Le territoire bénéficie de pôles d'expertise en matière de transition écologique et environnementale.

Jusqu'en février 2027, la CALL s'engage dans une démarche visant à :

- constituer et animer un réseau local favorisant les échanges entre pairs et au-delà ;
- identifier les besoins, les services manquants à une meilleure circularité, ainsi que les opportunités propres au territoire

Le territoire compte de nombreux **établissements d'enseignement** :

Pour le premier degré, l'agglomération de Lens-Liévin est traversée par 10 circonscriptions scolaires :

- Lens (Lens, Eleu-dit-Leauwette, Loison-sous-Lens)

- Liévin (Liévin, Ablain-Saint-Nazaire, Carency, Angres, Givenchy-en-Gohelle, Souchez, Villers au Bois)

- Avion (Avion, Sallaumines, Méricourt)

- Vendin-le-Vieil (Vendin-le-Vieil, Harnes, Annay-sous-Lens, Hulluch)

- Bully-les-Mines (Bully-les-Mines, Aix-Noulette, Mazingarbe, Loos-en-Gohelle, Grenay)

- Béthune III (Servins, Gouy-Servins, Sains-en-Gohelle, Bouvigny-Boyeffles)

- Montigny-en-Gohelle (Billy-Montigny, Noyelles-sous-Lens, Fouquières-lès-Lens)

C1 Données Internes

- Carvin (Wingles, Bénifontaine, Estevelles, Meurchin, Pont-à-Vendin)

- Arras I (Vimy)

- Arras III (Acheville)

Soit 114 écoles maternelles et élémentaires dont 2 écoles privées (Vimy et Lens)

Pour le second degré :

- 22 collèges dont 2 privés (Lens et Bouvigny-Boyeffles),

- 10 lycées dont 1 privé (Lens)

Pour le postbac :

- L'université d'Artois à Lens (faculté de sciences) et à Liévin (faculté de sports)

- L'institut universitaire technologique à Lens

Ces différents établissements d'enseignement sont autant de potentiels lieux de diffusion, de rencontres, d'élaboration et de réalisation de projets.

Les structures de loisirs, les associations dirigées vers les enfants et les jeunes, en dehors du temps scolaire, les équipements municipaux spécialisés sont aussi susceptibles d'être impliqués dans l'action.

Citons sans être toutefois exhaustifs :

- Les centres de loisirs communaux

- Les centres sociaux

- L'E2C (l'école de la deuxième chance) antenne de Liévin

- Les missions locales

- Les centres spécialisés (APEI, La vie active…)

- Les foyers de vie

…

Il s'agit là aussi d'autant de lieux potentiels, de diffusion, de rencontre, de médiations et de constructions conjointes d'actions.

Il est particulièrement pris appui en ce projet fédérateur sur les structures culturelles professionnelles du territoire qui sont, de fait, les partenaires incontournables de la résidence-mission,

C1 Données Internes

particulièrement susceptibles de démultiplier les effets de la présence des artistes. Ces structures sont :

- Le pôle Pays d'art et d'histoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

- Culture Commune, scène nationale du Bassin minier du Pas-de-Calais,

- Le Louvre-Lens,

- L'association Droit de cité,

- Les centres culturels communaux soutenus par l'agglomération de Lens-Liévin : centre culturel Jean-Ferrat à Avion, espace Léon Delfosse à Billy-Montigny, espace François Mitterrand à Bully-les-Mines, espace culturel Ronny Coutteure à Grenay, espace culturel Le Prévert à Harnes, théâtre le Colisée de Lens, centre culturel municipal Arc-en-Ciel à Liévin, centre culturel La ferme Dupuich à Mazingarbe, espace culturel et public La gare à Méricourt, espace évasion à Noyelles-Sous-Lens, la Maison de l'Art et de la Communication à Sallaumines,

- Les vingt-sept équipements dédiés à la lecture publique : la bibliothèque d'Aix-Noulette, l'espace Jean Ferrat d'Angres, la bibliothèque d'Annay-sous-Lens, la médiathèque Émile Zola d'Avion, la bibliothèque Miss Robin d'Avion, la bibliothèque Nelson Madiba Mandela de Billy-Montigny, l'espace culturel Édouard Pignon de Bully-les-Mines, la médiathèque centre culturel Michel Darras d'Éleu-dit-Leauwette, le centre culturel bibliothèque Jules Mousseron de Fouquières-lès-Lens, la médiathèque le Préau Livre – Givenchy-en-Gohelle, la médiathèque Estaminet de Grenay, la médiathèque La Source d'Harnes, la médiathèque municipale d'Hulluch, la médiathèque Robert Cousin de Lens, la bibliothèque Jacques Duquesne de Liévin, la bibliothèque Desrousseaux de Liévin, la médiathèque de Loos-en-Gohelle, la médiathèque Robert Hossein de Mazingarbe, l'espace Culturel La Gare de Méricourt, la médiathèque L'artchipel de Meurchin, la médiathèque François Mitterrand de Noyelles-sous-Lens, la médiathèque Adam de la Halle de Sallaumines, la médiathèque de Souchez, la bibliothèque Le trait d'union de Vendin-le-Vieil, la bibliothèque de Villers-au-Bois, la médiathèque André Malraux de Vimy, l'espace culturel Le Nid à Wingles,

- Le pôle numérique culturel Louvre-Lens Vallée,

…

Afin de mieux faire connaissance avec le territoire, le site de la Communauté d'agglomération peut être utilement consulté : www.agglo-lenslievin.fr ainsi que le site de l'Office de tourisme intercommunal : https://tourisme-lenslievin.

QU'EST-CE QU'UNE RÉSIDENCE À DES FINS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE

C1 Données Internes

Animée par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle, la Communauté d'agglomération de Lens - Liévin (CALL) est engagée depuis 2018 dans un contrat local d'éducation artistique en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'académie de Lille – délégation régionale académique pour l'éducation artistique et culturelle (DRAEAC) et la direction départementale des services de l'éducation nationale – (DSDEN – Pas-de-Calais), et le conseil départemental du Pas-de-Calais a souhaité étoffer le dispositif existant en proposant - en plus des cinq résidences-mission artistiques - une résidence-mission d'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression.

Ces résidences-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle ou d'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression, tout au long de la vie, prennent place dans le cadre du contrat local d'éducation artistique (CLEA) et sont menées en faveur de toute la population mais avec un intérêt tout particulier pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes habitants, étudiants, en formation, travaillant ou pratiquant leurs loisirs sur la CALL, contribuant ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC).
Les partenaires, précités, soutiennent ce CLEA sachant qu'ils peuvent l'appuyer sur la force et l'énergie collectives des très nombreux acteurs locaux de l'éducation artistique et culturelle, qu'ils soient professionnels de la culture, enseignants, animateurs, éducateurs, médiateurs, travailleurs sociaux, professionnels de la santé, etc.

Une résidence-mission repose :

- **Sur une grande disponibilité de l'artiste– résident**, afin d'envisager avec diverses équipes de professionnels en responsabilité ou en charge d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes (enseignants, éducateurs, animateurs, professionnels de la culture…) la co-élaboration d'actions artistiques, souvent participatives, toutes suscitées par la recherche et la démarche de création qui sont les siennes.
- **Sur une diffusion de son œuvre déjà accomplie et disponible, accompagnée d'actions de médiation contextualisées et inventives**. Cette diffusion, en lieux dédiés et/ou non dédiés, peut s'envisager en amont de la période de résidence à proprement parler, se mener de manière certaine tout au long de sa durée, et éventuellement après la période de résidence-mission.
- **Une résidence-mission, par ailleurs, ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a, en ce cadre, ni enjeu de production ni commande d'œuvre.** Pour l'artiste-résident, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, au sens large, donnant à voir et à comprendre la création artistique. Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou d'actions très variées se différenciant, assez radicalement, des traditionnels ateliers de pratique artistique qui existent déjà par ailleurs et sont régis par un tout autre type de cahier des charges, aux finalités différentes. L'artiste/le collectif proposera pour cela des interventions ponctuelles ou suivies, expérimentales et participatives, auprès du jeune public en temps scolaire et hors temps scolaire ainsi qu'aux encadrants professionnels : enseignants, animateurs, médiateurs, voire mêmes familles et parents.

C1 Données Internes

Pour en savoir plus : « qu'est-ce-qu'une résidence-mission ? »

À PROPOS DU PRÉSENT APPEL À CANDIDATURES

Pour la troisième année consécutive, la Communauté d'agglomération de Lens – Liévin et ses partenaires complèteront ces présences artistiques par une résidence d'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression confiée à un·e journaliste professionnel·le en immersion sur l'ensemble du territoire. Un appel à candidatures distinct sera publié.

Enfin, pour le présent appel à candidatures, des artistes de toutes disciplines seront sélectionnés par le jury en vue de **cinq résidences-mission s'adressant aux habitants dans tous les temps de la vie.**

L'artiste candidat étant français ou étranger, doit :

- Être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente une résidence-mission ;
- Inscrire son approche dans le champ de la création contemporaine ;
- Avoir un statut d'artiste professionnel et jouissant d'une reconnaissance de ses pairs à l'endroit de son activité de production ;
- Être en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative, associative et culturelle.

L'artiste est invité à formaliser, dans le dossier de candidature, les articulations possibles, ou projetées, entre son univers artistique et les spécificités du territoire de la CALL, rendant en cela, chaque candidature unique et adaptée au territoire et à la population cible.

L'artiste retenu est invité à résider sur le territoire et à se rendre disponible, de manière exclusive pour la mission aux dates ci-dessous précisées selon un calendrier prévisionnel défini d'un commun accord avec la collectivité. Il ou elle doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité. La maîtrise de la langue française à l'oral est impérative.

Il est précisé que les interactions entre les résidences, toutes soumises au même cahier des charges, et leurs titulaires sont tout à fait possibles voire encouragées.

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin est pleinement mobilisée pour construire un avenir durable pour tous ses habitants. **La transition écologique, les mobilités et l'aménagement durable du territoire constituent un élément essentiel de son projet de territoire. Dans ce sens, la CALL**

C1 Données Internes

encouragera les candidatures proposant de prendre en compte les enjeux des transitions dans ses pistes de réflexion de gestes artistiques.
Plus concrètement, l'agglomération appréciera les candidatures traitant de la thématique des transitions et de l'écologie à travers les prismes suivants :

- La mobilité et l'aménagement durable du territoire : il est ici question d'investir les sujets de mobilité, de paysages, d'interactions entre l'Homme et son environnement. Ceci afin de développer de nouveaux repères culturels, de nouveaux marqueurs pour un territoire en quête d'une nouvelle identité.

- Les savoirs et savoir-faire : il s'agit ici de favoriser la démarche du réemploi et du « faire soi-même » et de questionner les pratiques et la manière de consommer des habitants, de façon à porter une réflexion sur comment consommer mieux et limiter les déchets.

- L'adaptabilité : embarquer la population à agir face aux enjeux climatiques et aux limites planétaires. La manière dont les habitants réagissent et s'adaptent aux transitions peut jouer un rôle déterminant dans la réussite de celle-ci. Il est donc ici question de porter une réflexion sur les différentes dynamiques pour partager et construire ensemble des solutions durables. L'idée est de s'interroger sur les changements vers des pratiques plus collaboratives, plus solidaires, […] des initiatives qui favorisent l'entraide et la réciprocité dans la gestion des ressources et des savoirs (le vivre-ensemble, le faire-ensemble, la mutualisation…).

Sur la forme, l'artiste sera encouragé à favoriser une démarche de réemploi de matériaux. Il est invité à favoriser le "faire soi-même". Les achats de matériel dans le cadre de ses gestes artistiques pourront se faire dans des ressourceries ou des lieux de « seconde main ». L'agglomération s'investit dans ces questions, vous pouvez retrouver sur le site de la CALL l'ensemble des démarches mises en œuvre par la collectivité et les partenaires engagés dans cette démarche https://mesdechets.agglo-lenslievin.fr/reduire-ses-dechets/reemploi/.

CALENDRIER DE LA RÉSIDENCE-MISSION

La période de résidence est de **quatre mois pleins, consécutifs, soit dix-sept semaines et demi de présence effective, (soit un total de 90 jours ouvrés). Elle se répartit en deux temps, une semaine d'immersion sur le territoire du 11 au 15 octobre 2027** (avec l'organisation de la 27ème heure) et la résidence à proprement parler, du **17 janvier au 19 mai 2028.**

Le calendrier se déroule de la façon suivante :

- **La semaine d'immersion sur le territoire du 11 au 15 octobre 2027**. Cette période, commune à celle du ou de la journaliste, prévoit l'organisation de temps de rencontres qui permettront aux enseignants (1er et second degré), mais également aux professionnels du champ de la

C1 Données Internes

culture, du social, de l'animation, de la justice, du sanitaire et du médico-social... de découvrir les artistes avec notamment l'organisation de la 27ème heure (le mercredi 13 octobre 2027) ;

- **La phase de déploiement d'une durée de 16 semaines 1/2 réparties entre le 17 janvier au 19 mai 2028**. Les premières semaines de cette phase sont constituées de rencontres auprès d'équipes de professionnels, tous invités à mettre en place la co-construction des projets avec les artistes résidents. Les semaines suivantes permettent aux artistes, aux équipes d'enseignants et et/ou de professionnels de l'éducatif, du périscolaire et du hors temps scolaire de mettre en œuvre le projet, imaginé conjointement, au bénéfice des publics accompagnés.

Chaque résidence-mission permet d'accompagner sous des formes très variées, un minimum de 20 structures différentes accueillant du public, reposant par ailleurs sur la mobilisation pour chacune, d'une équipe de professionnels et non d'un seul interlocuteur.

Parallèlement à ces résidences-mission artistiques tout au long de la vie, une résidence-mission à des fins d'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression aura lieu simultanément sur le territoire. De ce fait les échanges et interactions sont possibles et encouragées. Au regard des spécificités du territoire et des projets qui y sont menés en particulier dans les domaines du livre, du patrimoine et du cadre de vie, du cinéma et des transitions, il est attendu des artistes qu'ils proposent des projets favorisant l'articulation avec ces domaines. Cette résidence doit être mené en lien étroit avec les manifestations existantes sur les missions de la Direction Culture, Tourisme, Patrimoine et Sport de la CALL : le label Pays d'art et d'histoire, le réseau de lecture publique Reli[art] et l'éducation à l'image.

CONDITIONS FINANCIÈRES

Les contributions respectives de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et de la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France permettent la rétribution des artistes.

L'allocation forfaitaire de résidence pour un artiste est fixée à 12 000 euros (allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois). Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 24 000 euros (coût ajusté en fonction du statut des artistes). Ce montant prend donc en compte l'indemnisation brute et toutes les charges, taxes et cotisations comprises pour la mission dans son intégralité.

Cette allocation de résidence a vocation à couvrir la mission dans son intégralité, à savoir :

- les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc. susceptibles de déboucher sur des propositions d'actions de médiation démultipliée et des créations conjointes de « gestes artistiques » et de « propos culturels »,
- la diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires. Il s'agit ici de diffusion de petites formes se voulant techniquement légères permettant une proximité et de ce fait une familiarisation avec une ou plusieurs des productions artistiques du résident

C1 Données Internes

; Il peut s'agir tout aussi bien de diffusion en salle de classe, dans les cours d'école, sur les lieux de loisirs, de travail, au sein d'un ehpad, etc.

Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi le plus approprié en ce qui concerne les actions de médiation et d'action culturelle est le régime général.

Toutefois, pour les artistes relevant du régime de l'intermittence, il est signalé qu'une partie de la mission, la composante diffusion en l'occurrence, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce régime, peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet. Cela représente au maximum 30 % de la mission, et donc, le cas échéant de la rémunération totale.

Pour les artistes relevant du statut d'artiste-auteur, une partie de la mission peut faire l'objet d'un versement de droits d'auteur déclarables à l'URSSAF du Limousin si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut. Cette composante est estimée à 30 % maximum de la mission et donc, le cas échéant, à 30 % maximum du montant brut.

Il est demandé à l'artiste candidat de joindre à sa candidature un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur. Ce montant sera complété d'une prise en charge par la collectivité des frais annexes détaillés ci-après.

Frais annexes

Les frais relatifs à l'hébergement sont pris en charge, ainsi qu'un défraiement forfaitaire de 500 euros net pour couvrir les déplacements sur le territoire.

Concrètement, un logement collectif, partagé avec l'ensemble des artistes et de la journaliste en résidence, est mis à disposition sur le territoire. Trois voyages aller-retour entre le lieu de domicile de l'artiste et le territoire de résidence sont également pris en charge (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine, sur présentation de justificatifs, ou sur la base du barème kilométrique en vigueur) : pour la semaine d'immersion et les deux phases de résidence (du 17 janvier au 4 février 2028 et du 21 février au 19 mai 2028).

En revanche, les autres éventuels voyages entre le lieu de domicile et le territoire de résidence, ainsi que les repas, restent à la charge de l'artiste ou de la journaliste.
Chaque activité organisée en collaboration avec un artiste/journaliste doit faire l'objet d'un contrat spécifique. Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et du·de la journaliste - résident sera ainsi signé avant le début de la semaine d'immersion ou le cas échéant de démarrage de la résidence-mission à proprement parler

L'artiste-résident doit être autonome pour ses déplacements, il dispose pour ce faire d'un véhicule personnel et est titulaire d'un permis en cours de validité.

C1 Données Internes

ACCOMPAGNEMENT

C'est la Communauté d'agglomération de Lens – Liévin (et plus précisément son service Développement Culturel) qui a accepté d'être, en lien étroit avec les autres partenaires à l'initiative de la résidence-mission, l'opératrice de l'action. Elle assure la coordination générale des résidences-mission.

À ce titre, elle :

- accompagne l'artiste/collectif-résident afin de le guider dans sa découverte du territoire ;
- veille aux bonnes conditions de leur séjour et de leur travail ;
- organise techniquement la résidence avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer aux actions ;
- veille particulièrement à la diffusion maximale des productions de l'artiste/collectif, tout au long de la résidence (et si possible, en amont, de celle-ci, voire à son issue) sur l'entièreté du territoire d'action ;
- facilite avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- facilite, avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif, les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias ;
- assure la gestion administrative de la résidence (paiement de l'artiste, gestion du budget…).

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, toute une information s'élabore à destination des établissements scolaires du territoire ; en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil du ou de l'artiste/collectif-résident, en vue aussi de l'appropriation de sa présence par le plus grand nombre. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables académiques, départementaux et locaux de l'Éducation nationale.

Une information similaire est lancée par la [nom de la collectivité à préciser] en direction des différents acteurs de l'action éducative (temps péri et hors scolaire) pouvant être concernés par la résidence-mission.

Enfin, une information générale à destination de la population dans son ensemble, est également assurée par la CALL.

TRANSITION

C1 Données Internes

Pour s'engager vers une transition globale, il est essentiel que les acteurs du secteur culturel, au même titre que ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, s'interrogent sur leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques. Le présent appel à candidatures invite ainsi l'artiste/collectif à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociale, sociétale environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- de la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;
- des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone de la culture ;
- des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;
- de la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

Pour faire acte de candidature, il vous suffit d'adresser un dossier unique, **sous format PDF**, par voie électronique uniquement, au plus tard dimanche 20 décembre 2026 inclus, à l'adresse suivante :



clea@agglo-lenslievin.fr
Objet : Résidence-mission CLEA 2027-2028 – votre nom
Ceci pour le dimanche décembre 2026, dernier délai

Ce dossier doit comprendre :

- Un courrier de candidature faisant à la fois état d'une bonne compréhension de la mission et de vos motivations, ce courrier gagnant très certainement à évoquer déjà certaines des pistes que vous aimeriez emprunter et développer avec les équipes précitées ;
- Votre curriculum vitae ;
- Si déjà disponible, un dossier faisant état de celles de vos démarches professionnelles que vous souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de sélection. Il peut s'agir également, s'il existe d'ores et déjà, d'un site internet ou d'un blog qui vous est propre ;
- Si cela vous semble pertinent par rapport à votre propre parcours professionnel, une liste de vos différentes productions journalistiques que vous proposez de rendre disponibles pour une diffusion sur le territoire.

C1 Données Internes

Les candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux du CLEA. Les entretiens avec les artistes se dérouleront au cours de la semaine du 25 janvier 2027, en présentiel ou à distance. Les noms des artistes sélectionnés seront annoncés au plus tard au cours de la semaine du 1er février 2027.

Il est précisé que si l'artiste peut candidater pour plusieurs territoires, en cas de simultanéité de sélection d'un même journaliste, le territoire qui se prononce définitivement le premier en sa faveur sera le territoire qui bénéficiera de sa présence, la date de jury faisant foi.

POUR TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Adressez vos courriels ou appels à :

Laura Deleplanque

Coordinatrice à l'éducation artistique

Direction Culture, Tourisme, Patrimoine et Sport

ldeleplanque@agglo-lenslievin.fr

03.91.84.22.94

C1 Données Internes